



RETROUVEZ UNE SÉLECTION DE  
LIEUX INCONTOURNABLES SUR :

angers.villactu.fr >>



Accueil » Urbanisme » « Passoires thermiques » : l'Union des propriétaires inquiète pour l'avenir

Visiter l'Anjou | Sortir à Angers

URBANISME

## « Passoires thermiques » : l'Union des propriétaires inquiète pour l'avenir

9 SEPTEMBRE 2022

L'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI) de Maine-et-Loire déplore que des logements considérés que des « passoires thermiques » soient progressivement retirés du marché locatif et regrette le manque d'aides pour les propriétaires.



Les propriétaires de logements mal isolés ne pourront bientôt plutôt louer leurs biens © Fotolia

L'UNPI 49 a voulu réagir suite « aux informations récentes concernant les interdictions de louer les « passoires thermiques », terme d'ailleurs souvent excessif et culpabilisant pour l'ensemble des propriétaires, qui vont rendre encore plus difficiles le logement des locataires, notamment à Angers et sa région ».

« Près de 10 000 logements classés F et G sur le DPE (sur les 65 000 logements du parc privé dans le 49) vont être progressivement retirés du marché locatif si les propriétaires ne peuvent procéder aux travaux d'amélioration souhaitables. Ces travaux sont en fait en augmentation sensible, bien supérieure à la hausse des loyers de 3,5 %, qui sera plafonnée ou interdite, alors même que les entreprises du bâtiment manquent de main d'œuvre pour ces travaux d'isolation, qui ne peuvent en fait être réalisés dans le délai imparti », rappelle l'Union nationale des propriétaires immobiliers.

« Cette situation de retrait du secteur locatif rend donc encore plus difficile le logement des locataires, en particulier celui des étudiants, d'ici 2030 », s'inquiète l'Union. Si des aides existent pour rénover son logement, l'UNPI 49 estime qu'elles sont « complexes » et que ce sont seulement « une centaine de logements locatifs qui sont aidés chaque année pour le Maine-et-Loire ».

« Au rythme actuel de 100 logements par an il faudrait donc près d'un siècle pour aider les petits propriétaires des quelques logements locatifs (souvent artisans ou petits commerçants) de notre département », poursuit-elle.

### Aider les étudiants à se loger

Par ailleurs, face aux problèmes du logement étudiant à Angers, l'UNPI « appelle tous les habitants disposant d'une ou plusieurs chambres à les mettre à disposition des étudiants ou des jeunes travailleurs en rappelant qu'un loyer n'excédant pas 11,83 €/m2/an n'est pas imposable en revenus fonciers pour 2022. Les locataires doivent obtenir l'accord de leur bailleur pour sous louer même temporairement en meublé ou non



ENVIE DE SORTIR  
À ANGERS ?

SUIVEZ-NOUS



COMMUNIQUEZ  
AUPRÈS DES ANGEVINS

CLIQUEZ ICI !

NEWSLETTER

Les dernières actualités d'Angers, chaque vendredi dans votre boîte e-mail

Votre adresse email

S'ABONNER

EN BREF

La jeune fille poignardée qui était portée disparue a été retrouvée

La police lance un appel à témoins après la disparition d'une adolescente à Angers

Un atelier gratuit pour réparer son vélo proposé aux jeunes ce mercredi 21 septembre